

ADOPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE D'UNE RÉOLUTION AFIN D'AUTORISER L'USAGE LIEU DE CULTE DANS LE BÂTIMENT AYANT COMME ADRESSE PRINCIPALE LE 3042, RUE ALLARD

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 8 mars 2016, la résolution ci-dessus mentionnée et qu'elle est maintenant en vigueur.

La résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 17 mars 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement